



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal
du 19 octobre 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Mamers s'est réuni le lundi 19 octobre 2020 à dix-huit heures, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, Maire de la Ville de Mamers en session ordinaire.

Présents :

Monsieur BEAUCHEF Frédéric, Monsieur GOMAS Vincent, Madame PLESSIX Sandrine, Madame ANDRY Virginie, Monsieur DELAUNAY Jérôme, Madame MARCADE Arlette, Monsieur ETIENNE Jean-Michel, Madame LEGER Madeleine, Monsieur GILOUPPE Jean-Claude, Monsieur SEILLE Bernard, Monsieur LE MEN Michel, Madame BRIANT Renée, Madame CHARON Martine, Madame LUSSON Sylvie, Monsieur PIERREDON Christophe, Monsieur MARCHAND Yannick, Madame CHAUVIN Valérie, Monsieur SAUSSE Romuald, Madame DELORME Sylvie, Madame GRANGER Delphine, Madame BARRAUD Amélie, Madame ORY Margaux.

Absents et excusés avec pouvoirs

Monsieur EVRARD Gérard, avec pouvoirs à M. BEAUCHEF Frédéric,
Madame HERVE Annie, avec pouvoirs à Madame PLESSIX Sandrine,
Monsieur VILLE Christophe, avec pouvoirs à M. SEILLE Bernard,
Monsieur PAUMIER Régis, avec pouvoirs à M. GOMAS Vincent,
Monsieur HERVE Benjamin, avec pouvoirs à Mme ANDRY Virginie.

Absents et excusés

Monsieur GOURDEAU Emmanuel,
Madame FROGER Barbara.

Madame ORY Margaux a été désignée secrétaire de séance.

Nombres de membres

En exercice : 29
Présents : 22

Date de la convocation : 08/10/2020

Date d'affichage : 12/10/2020



SOMMAIRE

- 2020/073 Candidature - projet d'Atlas de la Biodiversité Communale
- 2020/074 Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – CC Maine Saosnois
- 2020/075 Candidature au dispositif « Petites Villes de Demain »



Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2020 a été approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents.



Les décisions du maire, prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal depuis la précédente séance du conseil, ont été communiquées à l'assemblée.

- N° 2020/18 : Vente pavés – M. DU PUY Hugues
- N° 2020/19 : Tarifs camping municipal – au 01/10/2020



Monsieur le Maire a proposé exceptionnellement l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Candidature au dispositif « Petites Villes de Demain ». Cet ajout a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.



Candidature - projet d'Atlas de la Biodiversité Communale

Le Parc Normandie-Maine a répondu à l'appel à projet organisé par l'Office Français pour la Biodiversité en déposant un dossier de candidature le 15 septembre 2020.

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale est porté sur 3 ans (2021-2022-2023) par le Parc Normandie-Maine, et serait mis en œuvre sur le secteur de la forêt de Perseigne. Plusieurs communes environnantes participeront au projet et donc bénéficieront, elles aussi, des actions envisagées. L'objectif est de maintenir un lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, scolaire...) tout au long du projet. Ainsi, les animations qui seront proposées seront dans la mesure du possible, réparties sur les différentes communes ou sur un territoire/paysage commun à plusieurs communes et réparties sur les 3 ans.

L'objectif principal est de déterminer et de cartographier les enjeux de la biodiversité sur ce territoire en croisant les regards et les visions des différents acteurs intervenants : habitants, élus, entreprises, prestataires, associations.... Pour répondre à cet objectif, il est prévu 4 objectifs opérationnels :

- Récolter des données naturalistes sur divers groupes (faune et flore) ;
- Sensibiliser les habitants et acteurs de terrain sur la question de la biodiversité par des actions de médiation avec des partenaires locaux : animations famille, scolaire, grand public ; mur d'expression ; balades contées ; conférences ; formations Techniques... ;
- Partager les perceptions et les usages autour de la biodiversité afin de mieux construire les attentes du territoire et comprendre ses enjeux ;

- Réaliser collectivement des cartes d'enjeux de la biodiversité en croisant les données naturalistes et les pratiques des usagers.

Le projet ne fait pas appel à un soutien financier de la part des communes engagées, celles-ci seront sollicitées, en fonction du type d'intervention (animation, conférence...) pour des éventuelles mises à disposition de salles, d'équipements particuliers...

Les actions menées seront organisées et animées par le Parc, en tant que porteur de projet, mais seront parfois déléguées et/ou en collaboration avec des associations naturalistes, des scientifiques, des bureaux d'étude spécialisés.

Monsieur le Maire propose que la Ville de Mamers se porte candidate à ce projet Atlas de la Biodiversité Communale.

Réf : 2020/073

Le Parc Normandie-Maine a répondu à l'appel à projet organisé par l'Office Français pour la Biodiversité en déposant un dossier de candidature le 15 septembre 2020.

Le projet d'Atlas de la Biodiversité Communale est porté sur 3 ans (2021-2022-2023) par le Parc Normandie-Maine, et serait mis en œuvre sur le secteur de la forêt de Perseigne. Plusieurs communes environnantes participeront au projet et donc bénéficieront, elles aussi, des actions envisagées. L'objectif est de maintenir un lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, élus, scolaire...) tout au long du projet. Ainsi, les animations qui seront proposées seront dans la mesure du possible, réparties sur les différentes communes ou sur un territoire/paysage commun à plusieurs communes et réparties sur les 3 ans.

L'objectif principal est de déterminer et de cartographier les enjeux de la biodiversité sur ce territoire en croisant les regards et les visions des différents acteurs intervenants : habitants, élus, entreprises, prestataires, associations.... Pour répondre à cet objectif, il est prévu 4 objectifs opérationnels :

- Récolter des données naturalistes sur divers groupes (faune et flore) ;
- Sensibiliser les habitants et acteurs de terrain sur la question de la biodiversité par des actions de médiation avec des partenaires locaux : animations famille, scolaire, grand public ; mur d'expression ; balades contées ; conférences ; formations Techniques... ;
- Partager les perceptions et les usages autour de la biodiversité afin de mieux construire les attentes du territoire et comprendre ses enjeux ;
- Réaliser collectivement des cartes d'enjeux de la biodiversité en croisant les données naturalistes et les pratiques des usagers.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rapporté en préambule,

Considérant également que ce ne fait pas appel à un soutien financier de la part des communes engagées ; celles-ci seront sollicitées en revanche, en fonction du type d'intervention (animation, conférence...) pour des éventuelles mises à disposition de salles, d'équipements particuliers...

Considérant que les actions menées seront organisées et animées par le Parc, en tant que porteur de projet, mais seront parfois déléguées et/ou en collaboration avec des associations naturalistes, des scientifiques, des bureaux d'étude spécialisés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la candidature de la Ville de Mamers à ce projet Atlas de la Biodiversité Communale, porté par Le Parc Normandie-Maine.



Désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) – CC Maine Saosnois

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois a déterminé, lors de sa séance du 3 septembre dernier, la composition de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLETC). Compte tenu que le régime fiscal de la CC Maine Saosnois est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique, cette commission est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences à transférer des communes vers la communauté, ou le cas échéant à restituer. Les montants des attributions de compensation aux communes du territoire sont alors impactés par ces calculs.

Cette commission est constituée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre. Elle peut recevoir l'appui d'experts externes pour l'exercice de sa mission.

Il s'agit de désigner, au sein de notre conseil municipal, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Réf : 2020/074

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts relatif à la fiscalité professionnelle unique,

Vu la délibération n° 2020/093 du 3 septembre 2020 du conseil communautaire créant la CLECT,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder, parmi ses membres, à la désignation de ses représentants au sein de la CLECT, dans le cadre du régime de Fiscalité Professionnelle Unique,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme, parmi ses membres, Monsieur EVRARD Gérard titulaire et Monsieur BEAUCHEF Frédéric suppléant, en cas d'empêchement du titulaire, pour siéger à la CLECT de la communauté de communes Maine Saosnois.



Candidature au dispositif « Petites Villes de Demain »

Réf : 2020/075

En lien avec l'Opération de Revitalisation de Territoire pour laquelle la Communauté de communes et ses 4 pôles principaux s'engagent actuellement, le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales a lancé le 1^{er} octobre 2020, un nouveau dispositif national, dénommé « Petites villes de demain » ayant pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants, montrant des signes de vulnérabilité et exerçant des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pilote la mise en œuvre de ce programme et le délègue territorialement aux préfets de Département.

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes (subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75%, apport d'expertises),
- L'accès à un réseau, grâce au club « Petites villes de demain », afin de favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage des bonnes pratiques entre acteurs du programme,
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Ce programme bénéficiera d'un budget national de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) sur la durée du mandat municipal.

Ce dispositif prévoit l'accompagnement de 1000 binômes commune(s)-intercommunalité. A ce titre, la Communauté de communes Maine Saosnois ainsi que les 4 communes inscrites dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire, à savoir Mamers, Marolles-les-Braults, Bonnétable, Saint-Cosme-en-Vairais, souhaitent candidater à ce dispositif. Dans le cas d'un avis favorable, l'inscription dans ce dispositif sera actée par un avenant à la convention ORT, dont la signature est prévue fin octobre.

Les candidatures doivent être adressées au Préfet de Département, puis transmis au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales avant le 10 novembre 2020 pour un examen le 18 novembre 2020. Les lauréats seront désignés en décembre 2020.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire rappelé en préambule,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Valide la candidature de la Ville de Mamers, au dispositif « Petites Villes de Demain », en binôme avec la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Dit que cette candidature sera adressée à la Préfecture de la Sarthe, ainsi qu'à la Communauté de communes Maine Saosnois.



Monsieur le Maire remercie l'assemblée et clôt la séance.



La séance est levée à 18 h 55.

FONCTION (Maire, Adjoint ou Conseiller Municipal)	NOM	PRENOM	SIGNATURE
Maire	BEAUCHEF	Frédéric	
1er Adjoint	GOMAS	Vincent	
2ème Adjoint	PLESSIX	Sandrine	
3ème Adjoint	EVARD	Gérard	
4ème Adjoint	ANDRY	Virginie	
5 ème Adjoint	DELAUNAY	Jérôme	
6ème Adjoint	MARCADE	Arlette	
Conseiller	ETIENNE	Jean-Michel	
Conseillère	LEGER	Madeleine	
Conseiller	GILLOUPE	Jean-Claude	
Conseiller	SEILLE	Bernard	
Conseiller	LE MEN	Michel	
Conseillère	BRIANT	Renée	
Conseillère	CHARON	Martine	
Conseillère	LUSSON	Sylvie	
Conseillère	HERVE	Annie	
Conseiller	VILLE	Christophe	
Conseiller	PIERREDON	Christophe	
Conseiller	MARCHAND	Yannick	
Conseiller	GOURDEAU	Emmanuel	
Conseillère	CHAUVIN	Valérie	
Conseiller	PAUMIER	Régis	
Conseiller	SAUSSE	Romuald	
Conseillère	DELORME	Sylvie	
Conseillère	FROGER	Barbara	
Conseillère	GRANGER	Delphine	
Conseillère	BARRAUD	Amélie	
Conseiller	HERVE	Benjamin	
Conseillère	ORY	Margaux	